



Assemblée plénière

La Région Normandie est administrée par le Conseil régional, assemblée de 102 conseillers régionaux issus des 5 départements normands (Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime). Le nombre de conseillers par département est proportionnel au poids démographique de chacun : 21 pour le Calvados, 18 pour l'Eure, 15 pour la Manche, 9 pour l'Orne, 39 pour la Seine-Maritime.

Le Conseil régional se réunit au moins une fois par trimestre en assemblée plénière pour voter le budget et définir les grands axes de la politique régionale.

[Procès-verbaux des Assemblées plénières](#)

Prochaines assemblées plénières

- 2 avril 2026
- 22 juin 2026

Assemblée plénière du 15 décembre 2025

[Communiqué de presse de l'Assemblée plénière du 15 décembre 2025](#)

[Toutes les assemblées plénières en vidéo sur notre chaîne Youtube](#)